

Amendement 1**Angélique Delahaye, rapporteure****Rapport****A8-0339/2016****Angélique Delahaye**Les outils de la PAC permettant de réduire la volatilité des prix sur les marchés agricoles
2016/2034(INI)**Proposition de résolution****Paragraphe 25***Proposition de résolution*

25. demande à la Commission de faciliter la contractualisation en adaptant, conformément à l'article 42 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la politique européenne de concurrence aux besoins spécifiques du secteur agricole en uniformisant la réglementation et les mesures d'application dans l'ensemble des États membres;

Amendement

25. demande à la Commission de faciliter la contractualisation en adaptant, conformément à l'article 42 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), la politique européenne de concurrence aux besoins spécifiques du secteur agricole en uniformisant la réglementation et les mesures d'application dans l'ensemble des États membres; ***estime qu'il faut que les objectifs de la PAC continuent de prévaloir sur les règles de la concurrence et que toutes les initiatives en vue de mieux adapter la législation en matière de concurrence aux particularités du secteur agricole devraient se fonder sur le règlement OCM unique;***

Or. en

7.12.2016

A8-0339/2

Amendement 2
Angélique Delahaye, rapporteure

Rapport **A8-0339/2016**
Angélique Delahaye
Les outils de la PAC permettant de réduire la volatilité des prix sur les marchés agricoles
2016/2034(INI)

Proposition de résolution
Paragraphe 26 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

26 bis. demande à la Commission de mettre en place un cadre législatif européen pour interdire les pratiques commerciales déloyales le long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, lesquelles sont susceptibles de provoquer la volatilité des prix sur les marchés agricoles;

Or. en